



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Direction départementale des territoires
Service Agriculture

CONDITIONNALITE

**Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)
Maintenance des particularités topographiques**

Règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, notamment son article 93 et son annexe II
Article D615-50-1 du code rural et de la pêche maritime
Article 4 de l'arrêté modifié du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales

**Formulaire de déclaration préalable
de destruction, déplacement ou remplacement de haie**

Je Soussigné EARL DERUELLE (nom / prénom ou raison sociale)
N° PACAGE : 002154547 N° SIRET : 43125305300018
Adresse : 4 Rue St Baucher Code postal : 02140 Commune : LA BOUTEILLE
N° de téléphone fixe : 03 23 98 13 33 N° de téléphone portable : 06 83 58 32 19
Adresse mail : earl.deruelle@orange.fr

Déclare :

la destruction, sans réimplantation, d'un linéaire de haies pour le motif suivant (joindre les pièces justifiant la destruction) :

- création d'un nouveau chemin d'accès rendu nécessaire pour l'accès et l'exploitation de la parcelle, dans la limite de 10 mètres de large
- création ou agrandissement d'un bâtiment d'exploitation justifié par un permis de construire
- gestion sanitaire de la haie décidée par le préfet
- défense de la forêt contre les incendies décidée par le préfet
- réhabilitation d'un fossé dans un objectif de rétablissement d'une circulation hydraulique
- travaux déclarés d'utilité publique
- opération d'aménagement foncier avec consultation du public, en lien avec des travaux déclarés d'utilité publique

organisme prescripteur :

le déplacement d'un linéaire de haies pour le motif suivant (joindre les pièces justifiant le déplacement) :

déplacement pour un meilleur emplacement environnemental de la haie

Motif et, le cas échéant, organisme :

.....
.....

transfert de parcelles entre deux exploitations

le remplacement d'un linéaire de haies (destruction d'une haie et réimplantation au même endroit d'une autre haie)

Motif :

.....
.....

Description de la destruction, du déplacement ou du remplacement (préciser notamment dans le tableau la localisation des flots / parcelles et le linéaire de haies concernés) :

.....

Campagne PAC concernée : 2022

HAIES À SUPPRIMER, DÉPLACER OU REMPLACER		
Îlot PAC	Parcelle	Linéaire (mètres)
2	002P 0014	253
2	002P 0014 } 002P 0033 }	78
TOTAL LINEAIRE (mètres) :		331

HAIES À IMPLANTER EN COMPENSATION (en cas de déplacement)		
Îlot PAC	Parcelle	Linéaire (mètres)
2	002P 0014	70
2	002P 0033	240
2	002P 0008	21
TOTAL LINEAIRE (mètres) :		331

Je certifie que les renseignements figurant dans le présent imprimé sont sincères et véritables et je joins les pièces justificatives correspondantes.

Fait à La Bouteille le 20/03/2021
 Signature de l'exploitant* 

* La signature est précédée des mentions manuscrites « lu et approuvé »
 Le signataire est l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

Décision de la Direction départementale des territoires de l'Aisne	
<input type="checkbox"/> accord	Motif :
<input type="checkbox"/> refus	Motif :
Fait à Laon, le	Signature et cachet de la DDT

Document à transmettre à la DDT de l'Aisne préalablement à toute action de destruction, déplacement ou remplacement d'un linéaire de haies.



Atelier
Agriculture
Avesnois
Thiérache

ATELIER AGRICULTURE AVESNOIS THIERACHE

43 rue du Général de Gaulle

02260 LA CAPELLE

tél. : 03 23 97 17 16 – Fax : 03 23 97 17 36

courriel : aaat@wanadoo

FICHE TECHNIQUE

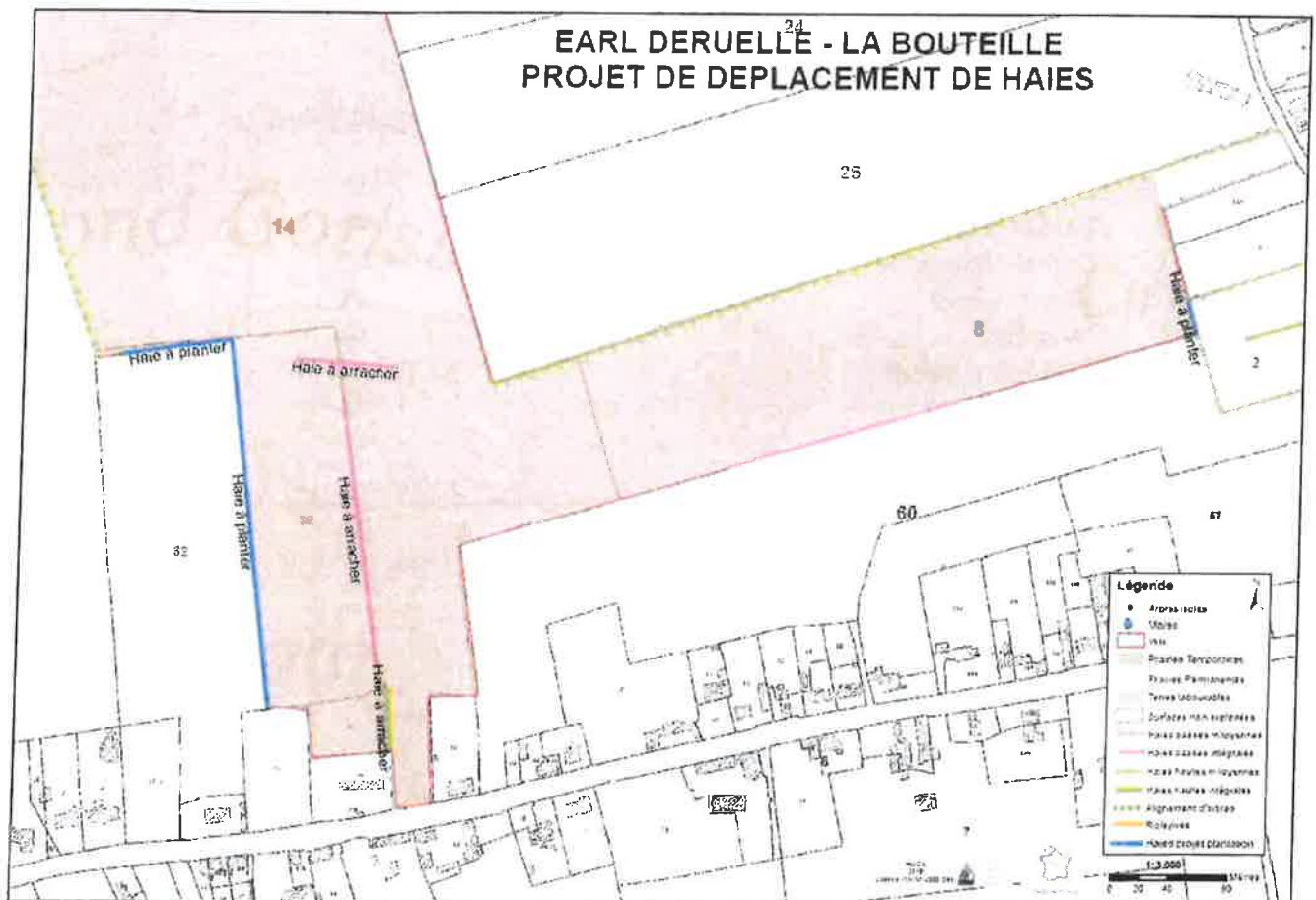
ANNEXES

Nom de l'exploitation : EARL DERUELLE

THOMAS Jenny – septembre 2021

1 Plan de situation





Carte n°2 : Plan de situation – Ilot 2 – BD Ortho



2 Schéma de plantation

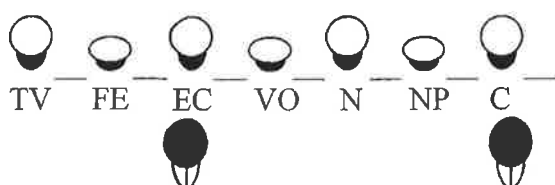
Plan de plantation

Légende

Arbre conduit en haut-jet		Arbre conduit en cépée ou têtard	
Grand arbuste		Petit arbuste	

Distance de plantation : 1 mètre

A = Haie en devenir : taillis mixte : 240 et 70 m



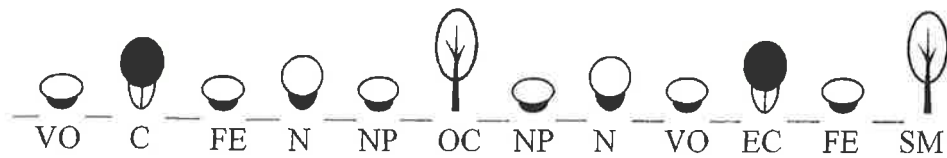
Essences :

TV	: Troène vulgaire
FE	: Fusain d'Europe
EC	: Erable champêtre
VO	: Viorne Obier
N	: Noisetier
NP	: Nerprun purgatif
C	: Charme

Nombre de plants :

45
45
45
44
44
44
44

B Haie en devenir "taillis mixte ou taillis sous futaie" : 21 m



Essences :

VO	: Viorne Obier
C	: Charme
FE	: Fusain d'Europe
N	: Noisetier
NP	: Nerprun purgatif
OC	: Orme champêtre
EC	: Erable champêtre

Nombre de plants :

4
2
3
4
4
3
2

La Marque Végétal Local



La marque Végétal Local permet de certifier la provenance des graines des arbres et arbustes champêtres, adaptées au territoire. La commune de La Bouteille se situe sur la Zone Nord Est.

Conseils pratiques de plantation

Afin de s'assurer de la bonne reprise des végétaux et de la pérennité de la haie, voici l'**itinéraire technique** qu'il est nécessaire d'appliquer lors des plantations :

- *Avant la période des plantations, réaliser un sous-solage pour décompacter* le sol en profondeur puis :
 - pour les parcelles en prairie, **broyer l'herbe et nettoyer le sol** sur une bande d'un mètre de large, puis une préparation fine du sol ou éventuellement plusieurs mois avant la plantation poser un paillage (paille, foin) pour faire travailler les vers de terre.
 - pour les parcelles en culture, une préparation fine du sol, ou plusieurs mois avant la plantation poser un paillage (paille, foin) pour faire travailler les vers de terre.
- *Les plantations doivent avoir lieu le plus rapidement possible dès la réception des plants, mais dans de bonnes conditions, c'est-à-dire dans un sol non gelé, ni engorgé d'eau, ni sec. Si les conditions climatiques ne permettent pas une plantation immédiate, les plants peuvent être mis en jauge dans un endroit abrité avec leurs racines protégées dans du sable humide. La période de stockage devra tout de même rester la plus courte possible.*
- *Au moment de planter, faire un trou à la bêche* tous les mètres (ou 6-8 m).
- Protéger le plant avec les **gainés de dissuasion**.
- **Raccourcir** légèrement les racines si nécessaire (racines trop longues ou sèches, sauf les pivots).
- **Praliner les racines** (1/3 argile, 1/3 eau, 1/3 bouse pour les plants à racines nues, ou tremper les mottes dans l'eau et les effriter avant de les planter).
- Planter le végétal, **tasser bien** au pied.
- Fixer les gainés de dissuasion à l'aide des **tuteurs**.
- **Poser le paillage** biodégradable à base de paille, foin ou copeaux. Le paillage est essentiel pour assurer une bonne reprise des végétaux plantés : il permet de conserver l'humidité du sol et empêche la concurrence des mauvaises herbes.
- Si besoin, réimplanter la bande enherbée en limite du paillage.
- Installer une clôture à 1 m – 1,50 m minimum de chaque côté de la plantation si celle-ci se trouve en zone pâturée.
- *Par la suite, il peut s'avérer nécessaire d'arroser les plants* lors de la première année (et éventuellement la deuxième) si le sol est trop sec.

Autorisation de plantation

Je soussigné, M^r Drouelle demeurant à La Bouteille

Être le propriétaire des parcelles 000 ZP 0014 ; 000 ZP 0039 et 000 ZP 0008, sur la commune de La BOUTEILLE, concerné par la plantation de 3 haies de 70m, 240m et 21 m. La plantation sera faite à mes frais selon la localisation cadastrale, les caractéristiques techniques décrites par l'Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache.

Fait à,

La Bouteille

Le

10 8 2021

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Drouelle', written over a horizontal line.

Autorisation d'arrachage


Je soussigné, *H^r Duvellé* demeurant à *La Bouteille*

être le propriétaire des parcelles 000 ZP 0014 et 000 ZP 0039, sur la commune de La BOUTEILLE, concernée par l'arrachage d'une haie de 78 m et d'une haie de 253 m. L'arrachage sera fait à mes frais selon la localisation cadastrale, les caractéristiques techniques décrites par l'Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache.

Fait à,

Le

Signature

de Bouteille
10-8-2021


5 Exemple de courrier à l'intention de la commune

Monsieur/Madame le Maire,

Dans le cadre de l'évolution des conditions de travail sur notre exploitation, nous envisageons la reconfiguration de notre parcellaire. Ce redécoupage va se traduire par l'arrachage de haies et la replantation d'un linéaire strictement identique, à ce qui aura été arraché.

Afin de satisfaire au mieux à nos obligations de replanter une haie de qualité qui soit en adéquation avec nos objectifs (biodiversité, paysage, bois de chauffage, auxiliaire de cultures) et dans un souci de transparence totale avec les élus et les citoyens, nous avons choisi de solliciter l'accompagnement d'une conseillère en agroforesteries de l'Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache pour mener à bien ce projet.

Notre démarche doit à la fois répondre aux obligations relatives à la PAC et aux règles relevant du document d'urbanisme de la commune, ainsi que des dispositions du Code de la voirie routière. Aussi, pour nous permettre de constituer le dossier de déclaration auprès des services de l'Etat, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir :

- **Compléter et nous retourner le formulaire joint à ce courrier.**
Formulaire qui a pour objet de vérifier si les haies affectées sont concernées par une protection dans le document d'urbanisme de la commune et si tel est le cas, de solliciter votre avis,
- **Autoriser la plantation d'une haie selon les dispositions d'alignement** que vous voudrez bien nous transmettre.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur/Madame le Maire, nos plus sincères salutations

L'exploitant agricole

**PROJET D'ARRACHAGE DE HAIES AVEC COMPENSATION
DEMANDE D'AVIS AU MAIRE DE LA BOUTEILLE**

Le demandeur

Nom : EARL DERUELLE

Adresse : 4 rue Jean Nicolas Bouchez 02140 LA BOUTEILLE

Parcelle(s) cadastrale(s) concernée(s) par la suppression de haies :

Section	Parcelle	Longueur	Présence d'un EBC		Soumis à l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme	
00ZP	0014	253 m	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
00ZP	0014	78 m	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
00ZP	0039					
Total		331 m				

S'il existe une protection au titre de l'article L 151-19 du CU ; avis du Maire :

Favorable

Défavorable

Prescriptions



le 10 août 2021
[Signature]

Parcelle(s) cadastrale(s) concernée(s) par la plantation de haies :

Section	Parcelle	Longueur	Date prévue des travaux	Durée des travaux
00ZP	0014	70 m	Entre octobre 21 à février 22	1 jours
00ZP	0039	240 m	Entre octobre 21 à février 22	1 jours
00ZP	0008	21 m	Entre octobre 21 à février 22	1 jours
Total		331 m		



Atelier
Agriculture
Avesnois
Thiérache

ATELIER AGRICULTURE AVESNOIS THIERACHE

43 rue du Général de Gaulle
02260 LA CAPELLE
tél. : 03 23 97 17 16 – Fax : 03 23 97 17 36
courriel : j.thomas@3a-thierache.fr

FICHE TECHNIQUE

PRESCRIPTION POUR LE DEPLACEMENT DE HAIES DANS LE CADRE DE LA BCAE 7

Nom de l'exploitation :
EARL DERUELLE – La Bouteille

THOMAS Jenny – Date de réalisation 4 août 2021

1 Introduction

Dans le cadre de l'évolution des conditions de travail, l'EARL DERUELLE envisage la reconfiguration de leur parcellaire. Cette évolution va se traduire par l'arrachage de deux reliquats de haies et de la replantation d'un linéaire strictement identique, à ce qui aura été arraché.

Afin de satisfaire au mieux les obligations de replanter une haie de qualité, qui soit en adéquation avec les réglementations et tout particulièrement de la BCAE 7 (conformément à l'Arrêté du 24 avril 2015), l'EARL DERUELLE a choisi de solliciter l'accompagnement de l'Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache pour mener à bien ce projet. Jenny THOMAS, Technicienne environnement arboriculture, conseillère en agroforesteries, assure ce conseil.

2 Identification du demandeur

Nom de la société EARL DERUELLE
Représentée par DERUELLE laurent

Adresse : 4 rue Jean Nicolas Bouchez
Code Postal : 02140 Commune : La Bouteille
Téléphone : Portable : 07-72-05-84-23
N° Siret : 43125305000018
N° Pacage : 002154547

L'Earl est composée de 3 associés : DERUELLE Laurent, DERUELLE Pierre Louis et DERUELLE Marie Odile. L'évolution du parcellaire va permettre de faciliter le travail en déplaçant les haies situées entre deux terres pour les replanter sur la même parcelle entre la terre et celle du voisin.

D'une SAU de 182.81 ha, l'exploitation est orientée « grande culture ». Le linéaire de haies de l'exploitation est de 11 867 m. Le déplacement de haies concerne 331 m de haie et représente 2.78%

3 Description du projet

Caractéristique des éléments à arracher :

COMMUNE	PARCELLE	LONGUEUR HAIE (ml)	Propriétaire (P) Locataire (L)	PROTECTION PLU	N° ILOT PAC	CARACTERISTIQUES
LA BOUTEILLE	00 ZP 0014	253	P	NON	2	
LA BOUTEILLE	00 ZP 0014 00 ZP 0039	78	P	NON	2	
TOTAL		331				

Le site, ainsi que les haies ne font l'objet d'aucun zonage en assurant leur protection.



Caractéristique des éléments à replanter :

COMMUNE	PARCELLE	LONGUEUR HAIE (ml)	Propriétaire (P) Locataire (L)	PROTECTION PLU	N° ILOT PAC	CARACTERISTIQUES
LA BOUTEILLE	00 ZP 0014	70	P	NON	2	
LA BOUTEILLE	00 ZP 0039	240	P	NON	2	
LA BOUTEILLE	00 ZP 0008	21	P	NON	2	
TOTAL		331				

B Destruction des reliquats de haies

La haie sera supprimée avant la fin de l'année 2021 selon le temps disponible ou début 2022 par l'Earl, après avoir réalisé la plantation.

6 Annexes

- Plan de situation
- Schéma de plantation
- Autorisation d'arrachage
- Autorisation de plantation
- Avis de la commune

Structure accompagnatrice : Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache

Adresse : 43 rue du général de Gaulle – 02260 LA CAPELLE

Nom du référent Technique : THOMAS Jenny

Signature : *No 10912021*

